



Projet "POPULATION"

Services Sanitaires, Services Communaux d'Etat Civil et Organisations de la Société Civile
pour la Promotion Sociale et les Droits des Femmes et des Enfants



Projet Population

Capitalisation des bonnes pratiques

Fiche thématique – État Civil
Fiche thématique - État civil



Le projet Population a été mis en œuvre entre 2019 et 2022 dans trois régions du Burkina Faso par le consortium mené par la Fondazione ACRA, en partenariat avec Sant'Égidio, ASMADÉ et Manitese.

Basée sur le retour d'expérience du projet, cette fiche thématique vise à partager les grands enseignements sur l'état civil et sur la bonne pratique identifiée pour cette thématique. Il s'agit d'un guide pratique et synthétique dont l'objectif est de faciliter la définition et la mise en œuvre d'initiatives similaires dans le cadre de futurs projets.

L'analyse détaillée de la bonne pratique est quant à elle proposée dans le rapport de capitalisation du projet.

Enseignements généraux

La gestion de l'état civil est une question complexe et multi-acteurs :

- L'administration territoriale et la Direction générale de la Modernisation de l'État civil (DGMEC), dont relève officiellement la gestion de l'état civil ;
- La santé, à travers les centres secondaires d'état civil et premier contact avec les nouveau-nés ;
- La justice, organe de validation et de contrôle des registres d'état civil.

Afin de permettre une gestion fluide de l'état civil et un enregistrement de l'ensemble des naissances dans les délais impartis et sans erreurs, **un des grands enjeux est la coordination entre les différents acteurs institutionnels** à travers une **approche intégrée**.

Faciliter leur **mise en réseau**, que ce soit **d'un point de vue sectoriel ou bien régional**, est un levier efficace. Les cadres d'échanges permettent de **créer des synergies** et de définir une vision commune entre les différents acteurs, et **d'uniformiser les pratiques** d'une région à l'autre.

Bonne pratique : Les rencontres sectorielles et tripartites de l'état civil

Résumé de la bonne pratique : contexte, objectif et plus-value

Face au manque de synergies entre les différents acteurs de l'état civil et au nombre d'enfants non-enregistrés, les ministères de la santé et de l'administration territoriale ont signé le 31 décembre 2019 un protocole d'interopérabilité entre la santé et l'état civil, qui définit les attributions de chacun dans la gestion de l'état civil, et prévoit la création de centres secondaires d'établissement d'état civil dans les centres de santé et de promotion sociale.

S'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'interopérabilité et réunissant pour la première fois l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de l'état civil, les rencontres



sectorielles et tripartites de l'état civil avaient pour objectif de contribuer à la mise en place de conditions politiques et institutionnelles favorables à la modernisation de l'état civil en créant des cadres d'échanges entre les différents acteurs impliqués dans la gestion de l'état civil.

Ces cadres d'échanges permettent :

- Un **alignement de vision et d'interprétation**, et une **uniformisation des pratiques** entre les différents acteurs sur la gestion de l'état civil et entre les régions ;
- **Davantage de collaboration** entre l'administration territoriale (hauts commissaires) et la justice (magistrats) ;
- Un **renforcement des capacités** des acteurs de la santé en matière d'état civil.

Approche méthodologique, étapes de mise en œuvre et budget associé

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Deux types de rencontres sont organisées successivement :

1. Les rencontres sectorielles : une rencontre par secteur de l'état civil

Ces réunions réunissent, pour chaque secteur, **l'ensemble des représentants** des régions concernées par le projet. Elles ont pour objectif **d'aligner les niveaux d'informations et aboutir à une interprétation commune des textes**. Elles permettent aussi émerger les problématiques spécifiques au secteur dont il faut discuter avec les autres secteurs impliqués dans la gestion de l'état civil.

Rencontre	Participants	Contenu ¹
Administration territoriale	Hauts commissaires	<ul style="list-style-type: none"> - La situation de l'état civil en général - La création et le fonctionnement des centres secondaires d'état civil dans les établissements de santé - L'enregistrement des enfants de populations déplacées internes (PDI)
Justice	Présidents des tribunaux de grande instance, procureurs en charge de l'état civil	<ul style="list-style-type: none"> - Le suivi de l'état civil en général - La régularité de la création des centres secondaires

¹ Le contenu est indicatif et basé sur celui des rencontres organisées dans le cadre du projet Population. Les sujets étaient amenés à évoluer au fur et à mesure de la modernisation de l'état civil, il s'agit de les adapter en fonction des nouvelles problématiques qui surgissent et qui demandent des cadres d'échanges et de concertation.



Rencontre	Participants	Contenu ¹
		- Les regularisations a envisager pour les registres non-côtés et paraphés
Santé	Directeurs régionaux de la santé, médecins chefs de district, personnes chargées des données	- Explication du protocole d'interopérabilité - Formation des médecins chefs de district qui vont ensuite formés en cascade les infirmiers chefs de poste puis des agents de santé à base communautaire

2. La rencontre tripartite

Elle réunit **l'ensemble des participants des rencontres sectorielles** et a lieu **une à deux semaines après les rencontres sectorielles**. Basé sur les problématiques ayant émergé lors des rencontres sectorielles, l'objectif est d'échanger entre les acteurs sur les points relatifs à l'état civil avec partage de bonnes pratiques, et d'élaborer un plan d'action commun et des feuilles de route par secteur pour une action harmonisée dans le domaine de l'état civil.

Afin de permettre suffisamment de temps pour les échanges, **trois jours par rencontre** semble être la durée optimale.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre se déroule selon trois grandes étapes :

- Implication, en amont des rencontres des directions spécialisées de chaque entité : direction générale de la modernisation de l'état civil (administration territoriale), direction des affaires civiles (justice), point focal état civil (santé) ;
- Organisation des rencontres sectorielles ;
- Organisation de la rencontre tripartite.

BUDGET

Basé sur l'expérience du projet Population, le budget est d'environ **3k€ par rencontre** pour une base de 143 participants (chaque participant prend part à deux rencontres). Le budget inclut notamment :

- Location de salle et de matériel ;
- Frais de déplacement et d'hébergement des participants ;
- Perdiems selon les directives nationales en vigueur.



Facteurs clés de succès

Afin de permettre un maximum d'impact de ces rencontres sur la gestion de l'état civil, les éléments suivants sont importants :

- **Présence effective, sans représentation**, des premiers responsables de l'état civil dans chacun des secteurs (hauts commissaires, procureurs, directeurs régionaux de la santé, médecins chefs de district), afin que les sujets clés soient discutés lors des rencontres et des décisions soient prises ;
- **Mêmes personnes participantes** entre les rencontres sectorielles et tripartites pour assurer une continuité dans les échanges ;
- **Anticipation de l'organisation** afin d'assurer la disponibilité des participants aux agendas souvent chargés du fait de leurs niveaux de responsabilité ;
- **Choix d'un lieu éloigné du centre-ville**, pour assurer la pleine disponibilité des participants lors des rencontres ;
- **Approche à renouveler régulièrement** face à la mobilité importante des équipes et des nouvelles

POINTS CLÉS

- ⇒ 2 types de rencontres rapprochées dans le temps : sectorielle et tripartite
- ⇒ Participation des premiers responsables de chaque secteur
- ⇒ Pas de représentation
- ⇒ Mêmes participants entre les deux rencontres
- ⇒ Durée : 3 jours par rencontre

problématiques qui apparaissent.

Axes de reproductibilité

Deux axes de reproductibilité peuvent être envisagés :

1. **Temporel** : Face à la mobilité importante des équipes et les nouvelles problématiques qui se posent au fur et à mesure, instaurer ces rencontres de **façon annuelle** semble être un vrai besoin pour permettre d'uniformiser les pratiques et moderniser l'état civil sur la durée ;
2. **Géographique** : **Élargir à l'ensemble des régions** du pays permettrait de démultiplier l'impact et d'harmoniser les pratiques de façon nationale, et contribuer fortement à la modernisation de l'état civil dans l'ensemble du pays.

La direction générale de modernisation de l'état civile semble être la structure la mieux placée pour coordonner ce processus, en tant que structure nationale en charge de l'état civil. Les rencontres pourraient alors être intégrées dans le budget de fonctionnement annuel du ministère.